



Indemnités de licenciement

Par **lopau06**, le **23/07/2008** à **15:15**

Bonjour,

Je suis en préavis de licenciement, la raison est : objectif non atteint, je suis cadre convention collective : bâtiment.

J'ai 18 ans de société mais j'ai été salarié pendant 13 ans, après pendant 4 ans mon statut était DGU et depuis janvier 2008 ma société a été rachetée, je suis repassée salarié avec sur mon Bulletin de salaire le maintien de mon ancienneté.

Pour info : de 1990 à 2000 : j'étais DG salarié après la société a été rachetée par une holding, l'ancien PDG a été licencié et c'est à ce moment que je suis passée DGU, après la holding a racheté le fond de commerce et c'est ainsi que depuis Janvier 2008 je suis directrice commerciale mais sur mon BS il est mentionné : ancienneté 18 ans, je vous remercie de m'informer de mes droits.

Puis-je prétendre à des indemnités concernant mon ancienneté?

Cordialement.

Par **metric38**, le **25/07/2008** à **10:59**

Bonjour,

vous avez le droit à une indemnité de licenciement puisque vous n'avez pas commis de faute disciplinaire, et cette indemnité sera calculée en fonction de vos 18 ans d'ancienneté.

L'indemnité proposée par votre convention collective est sûrement plus favorable que l'indemnité légale mais malheureusement, je n'ai pas accès à cette convention. Renseignez-vous auprès de vos représentants du personnel.

Cordialement,

AS